

**Formulaire à remplir par les candidats « têtes de liste »
aux élections municipales et communautaires de mars 2014
qui adhèrent à la « Charte des élus locaux pour les animaux ».**

La(le) candidat(e) « tête de liste » (prénom, nom) :

de la liste :

déclarée à la préfecture (ou sous préfecture) de :

rattachée au(x) parti(s) :

s'engage pour sa liste, en cas de victoire, à
confier à un élu une mission dédiée à la condition animale.

Celui-ci respectera la « Charte des élus locaux pour les animaux ».

La personne désignée responsable de l'opération « Charte des élus locaux pour les animaux » au sein de la liste est :

Prénom, nom :

Adresse :

N° de téléphone où elle est le plus facilement joignable :

Courriel :

Fait à

le

Signature

Formulaire à retourner à : lemouvementpourlesanimaux@gmail.com